



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

CES/2002/2
3 avril 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**COMMISSION STATISTIQUE et COMMISSION
ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Cinquantième réunion plénière
(Paris, 10-12 juin 2002)

**RAPPORT SUCCINCT SUR LA TRENTE-TROISIÈME SESSION
DE LA COMMISSION DE STATISTIQUE DE L'ONU**

Note du secrétariat

1. La Commission de statistique de l'ONU est l'un des deux organes dont relève la Conférence des statisticiens européens. Par conséquent, la Conférence a toujours prêté attention aux délibérations et aux préoccupations de cette instance, qui joue un rôle important dans le système statistique mondial. Il est donc d'usage que, lors de sa réunion plénière, la Conférence soit saisie d'un rapport succinct sur les travaux de la session annuelle de la Commission de statistique, de manière à ce qu'elle soit informée des principaux résultats de la plus récente session de cet organe.
2. La dernière en date des sessions de la Commission de statistique est sa trente-troisième qui s'est tenue à New York du 5 au 8 mars 2002. Les États membres de la CEE énumérés ci-après, qui sont membres élus de la Commission de statistique, ont participé à la session: Danemark, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, République tchèque, Roumanie et Royaume-Uni. En outre, les États membres de la CEE suivants ont assisté à la session en qualité d'observateurs: Allemagne, Azerbaïdjan, Bélarus, Canada, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Israël, Italie, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie et Suisse.
3. La Commission a examiné les travaux que des groupes de pays et des organisations internationales mènent actuellement, dans divers domaines des statistiques démographiques, sociales, économiques et environnementales, ainsi qu'au sujet de certaines questions statistiques

intersectorielles. On trouvera ci-après une synthèse des principales conclusions de la session, présentée en fonction de la structure du programme de travail de la Conférence des statisticiens et basée sur le rapport récapitulatif établi par la Division de statistique de l'ONU.

Ces conclusions sont celles qui, de l'avis du secrétariat de la CEE, peuvent revêtir le plus d'intérêt pour les États membres de la CEE.

4. **Mesures qu'il est recommandé à la Conférence de prendre:** La Conférence est priée de prendre note des conclusions dégagées par la Commission de statistique à sa trente-troisième session; elle est également priée de déterminer si ces conclusions devraient avoir des incidences sur son propre programme de travail, et si elle souhaite appeler l'attention sur certaines questions précises, auxquelles elle voudrait que le Bureau donne suite, en son nom, lors des réunions qu'il tiendra en 2002/2003.

Résumé des principales conclusions dégagées à la trente-troisième session de la Commission de statistique

a) **Activité de programme 1: Organisation et fonctionnement des services de statistique**

5. EP 1.1, Promotion et coordination des travaux statistiques multilatéraux: La Commission s'est félicitée des résultats provisoires de l'enquête portant sur les exemples de doubles emplois dans la collecte des données statistiques répertoriés par les pays, ainsi que de l'intention des organisations intéressées de mener à bien le suivi qu'elles avaient entrepris de donner à tous les exemples cités. Elle a noté avec satisfaction que la Division statistique de l'ONU comptait, en collaboration avec toutes les organisations jadis représentées au sein du Sous-Comité des activités statistiques (aujourd'hui dissout) du Comité administratif de coordination (CAC), soumettre à la prochaine session de la Commission des propositions sur la manière d'élargir la portée des travaux et de traiter plus en détail du problème des doubles emplois en matière de collecte des données. Elle a insisté sur la nécessité d'un renforcement par les organisations internationales de la coordination entre leurs activités statistiques respectives; et a prié ces organisations de mettre au point un nouveau système efficace de coordination, eu égard à la dissolution du Sous-Comité des activités statistiques du CAC à compter du 31 décembre 2001.

6. La Commission a par ailleurs pris note des travaux des organes suivants ou a donné des directives en ce qui les concerne: Groupe de Paris sur la question de l'emploi et de la rémunération, Groupe de Rio sur les statistiques de la pauvreté, Groupe de Sienne sur les statistiques sociales, Groupe de Washington sur la mesure des incapacités, Table ronde sur les bases des enquêtes relatives aux entreprises, Groupe d'Ottawa sur les indices des prix, Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix, Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur non structuré, Groupe de Voorburg sur les statistiques des services, Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale, et Équipe spéciale sur l'échange des données et des métadonnées statistiques.

7. La Commission a également pris note du programme de réunions de groupes d'experts et d'ateliers de formation proposé par la Division de statistique de l'ONU pour 2002 et 2003 et a approuvé les priorités fixées en ce qui concerne l'activité de la Division au cours de l'année suivante, à savoir: les indicateurs du millénaire, la mise en œuvre du Système de comptabilité économique et environnementale intégrée (SEEA), un examen complet de la qualité et de l'actualité des données, la détermination de la portée des activités relatives aux statistiques

sociales et le renforcement des capacités statistiques entrepris ou prévu dans le cadre du Compte pour le développement et du Programme ordinaire de coopération technique.

8. E.P 1.2, Questions de gestion et de politique générale intéressant directement les présidents des services nationaux de statistique: La Commission s'est félicitée de la mise au point du texte final du Handbook of Statistical Organization, Third Edition: The Operation and Organisation of a Statistical Agency (Manuel d'organisation statistique, troisième édition: le fonctionnement et l'organisation d'un organisme statistique). Elle s'est également réjouie de ce que des pays et organisations avaient exprimé le vœu que ce manuel soit traduit en vue de sa publication dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

9. EP 1.3, Pays en transition dans la région de la CEE et EP 1.4, Relations avec des pays hors de la région de la CEE: La Commission a noté que dans sa résolution 2000/27, le Conseil économique et social avait réaffirmé l'importance des efforts entrepris au niveau national par tous les pays pour développer leur capacité en matière statistique, et a estimé que les programmes régionaux de statistique devraient comporter une part substantielle de développement des capacités; a considéré que les programmes régionaux de statistique devraient être axés sur les domaines prioritaires pour les pays de la région; a souligné que les instances régionales devraient prendre en compte les liens entre leurs programmes et les programmes statistiques mondiaux, afin que ces deux groupes de programmes se complètent mutuellement; et a jugé que les arrangements de gouvernance à l'échelon régional devraient occuper une place importante dans les structures respectives des conférences régionales.

10. La Commission a également réaffirmé les principes directeurs concernant les bonnes pratiques en matière de coopération technique dans le domaine des statistiques, qu'elle avait adoptés à sa session de 1999, estimant, en particulier, qu'il était nécessaire que les activités de coopération technique soient fondées sur la demande et non pas orientées par les donateurs, que les pays bénéficiaires en aient la maîtrise et qu'elles soient adaptées aux besoins locaux, et efficacement coordonnées.

b) Activité de programme 2: Infrastructure technique et autres questions communes

11. EP 2.3, Diffusion et échange de l'information statistique: La Commission a noté que la collecte et la tenue à jour des métadonnées exigeaient une forte proportion de travail et qu'une collaboration devrait s'instaurer entre les organisations internationales en vue d'éviter les doubles emplois en matière de communication des métadonnées; elle a appelé à un rapprochement entre le système général de diffusion des données et les ensembles d'indicateurs actuellement mis au point ainsi qu'à une harmonisation des différentes activités d'appui de la coopération technique.

12. La Commission a reconnu que le commerce électronique était un phénomène nouveau susceptible d'avoir un impact socioéconomique majeur et qui devait être mesuré. Elle a pris note des travaux entrepris dans un certain nombre de pays en vue de définir et mesurer le commerce électronique, des problèmes en jeu, des observations sur la nécessité d'établir des statistiques qui soient non seulement disponibles en temps voulu, mais aussi de bonne qualité, et de l'importance que revêtait l'utilisation de ces statistiques pour la formulation de la politique à suivre.

c) **Activité de programme 3: Statistiques économiques**

13. EP 3.1, Mise en œuvre du système de comptabilité nationale: La Commission a recommandé que la Division de statistique de l'ONU étudie la possibilité de recueillir des données sur les comptes nationaux trimestriels, en plus de celles sur les comptes nationaux annuels.

14. Comptabilité environnementale et économique: La Commission a demandé que la version révisée du Manuel de comptabilité environnementale et économique intégrée soit publiée dès que possible en incorporant au projet de texte les modifications recommandées par les Amis de la Présidence.

15. EP 3.2, Statistiques monétaires et bancaires, des finances publiques et de la balance des paiements: La Commission s'est félicitée de la publication par le Fonds monétaire international (FMI) du Manuel des statistiques des finances publiques et a approuvé les efforts faits par le FMI pour publier, au fil du temps, des documents complémentaires sur le Web.

16. EP 3.3, Commerce international des marchandises: La Commission a approuvé un programme de travail conduisant à la révision de la Classification centrale des produits (CPC) et de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) en 2007, et a pris acte avec satisfaction des modifications proposées au processus de convergence entre la Nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés européennes (NACE) et le Système de classification par industrie d'Amérique du Nord (SCIAN), qui permettraient de mieux intégrer ces travaux dans le processus de révision de la CITI.

17. EP 3.9, Statistiques des prix, y compris parités de pouvoir d'achat: La Commission a reconnu que la Banque mondiale avait accompli des progrès considérables dans l'élaboration d'une stratégie globale de mise en œuvre d'un Programme de comparaison internationale à l'échelle mondiale; a préconisé la mise en œuvre de ce Programme dans les meilleurs délais mais suivant un calendrier qui permette d'établir des données d'excellente qualité; et a approuvé le choix de la Banque mondiale comme étant la mieux placée pour abriter le secrétariat international chargé de la coordination et de la gestion mondiales du Programme.

d) **Activité de programme 4: Statistiques sociales et démographiques**

18. EP 4.2a, Recensements de la population et des habitations: La Commission a approuvé un programme de mesures qui devront être prises par la Division de statistique de l'ONU en vue d'appuyer les recensements de la population et des habitations qui seront effectués par les pays entre 2005 et 2014.

19. EP 4.9, Statistiques de la santé: La Commission a prié l'Organisation mondiale de la santé de renforcer la coordination de son programme statistique avec ceux des autres institutions internationales et des pays et de continuer à améliorer la rigueur des méthodes appliquées à la production de statistiques pour son Rapport sur la santé dans le monde.

20. EP 4.11a, Indicateurs et cadres sociaux: La Commission a fait siennes les recommandations formulées par les Amis de la Présidence (sur les indicateurs), en particulier la recommandation tendant à créer un comité permanent qui serait chargé des questions relatives aux indicateurs, et dont le secrétariat serait assuré par la Division de statistique de l'ONU; elle a estimé qu'une harmonisation et une rationalisation plus poussées des indicateurs étaient nécessaires, eu égard en particulier à l'apparition récente de l'ensemble d'indicateurs associés à la Déclaration du millénaire; elle a décidé que le rapport des Amis de la Présidence devrait être soumis au Conseil économique et social, en même temps que les préoccupations qu'elle avait exprimées en ce qui concerne la relation entre les divers ensembles d'indicateurs, y compris les indicateurs du Millénaire.

21. La Commission s'est déclarée satisfaite de l'amélioration de la qualité des statistiques publiées dans le Rapport sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), tout en notant que d'autres améliorations étaient nécessaires.

22. La Commission a reconnu que les mesures exposées comme suite aux décisions de politique générale du Conseil économique et social étaient conformes aux demandes du Conseil et tenaient dûment compte des activités pertinentes entreprises et prévues par la Commission de statistique.

e) Activité de programme 5: Statistiques de l'environnement

23. EP 5.2, Comptabilité de l'environnement: La Commission a demandé que la version révisée du Manuel de comptabilité environnementale et économique intégrée soit publiée dès que possible, en incorporant au projet de texte les modifications recommandées par les Amis de la Présidence.
